



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 18733

Texte de la question

M. Philippe Goujon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dysfonctionnements du système de protection de l'enfance maltraitée dont lui a fait part une de ses administrées. Cette maman s'est en effet vue privée de la garde de sa fille, sur le fondement du rapport d'une association qui a instruit le dossier à la demande de son ex-compagnon, qui luttait pour obtenir la garde de l'enfant. Aussi il lui demande de lui indiquer quel type de contrôle son ministère exerce sur les associations agréées qui bénéficient par ailleurs des subventions publiques, et quelle évaluation est menée de leurs modes de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18733

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1689

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)